

Reprise des compétitions de la FFPJP

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ci-joints :

- **- Calendrier de reprise des compétitions à partir du 19 mai 2021 et les modalités de mise en œuvre ainsi que le protocole de pratique F.F.P.J.P.**
- **- Tableau des mesures sanitaires** du Ministère des Sports
- **- Protocole sanitaire complet** de reprise des activités physiques et sportives du Ministère des Sports : **ce document sert de référence pour toutes les organisations**

Veillez noter que les jauges varient selon qu'il s'agit d'un équipement intérieur, extérieur ou de l'espace public. Afin de connaître la classification de vos équipements (ERP), vous pouvez utiliser les liens suivants

: http://www.res.sports.gouv.fr/Rech_Equipement.aspx et <https://lespace.descartes.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=a4c5393f1afe416a970ded9d4662a76e>

Si l'équipement n'est pas référencé dans ce lien, s'adresser à la Mairie concernée.

Notez également que les mineurs bénéficient d'un calendrier différent.

Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'évolution des directives ministérielles relatives aux consignes sanitaires. Restant à votre disposition notamment par le biais de l'adresse mail dédiée : assistance-covid19@ffpjp.org

Cordialement,

Xavier GRANDE
Directeur FFPJP